

**Arrêté fixant la liste des binômes de candidats et de leur remplaçant
à l'élection des conseillers départementaux du 20 juin 2021
sur le canton de TAVAUX**

Arrêté n° DCL-BRGAE-3920210506-021

- Vu** le code électoral et notamment les articles L.210-1 et R.109-1 ;
- Vu** la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseillers départementaux, des conseillers régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique. Son article 1er prévoit que ces élections ont lieu au mois de juin 2021 ;
- Vu** le décret n° 2020-208 du 5 mars 2020 modifiant le décret n°2014-165 du 17 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Jura ;
- Vu** le décret n° 2021-213 du 24 février 2021 actualisant les dénominations des communes dans les décrets portant délimitation des cantons ;
- Vu** le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers de l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers de l'assemblée de Martinique ;
- Vu** la circulaire ministérielle NOR INTA2110729C du 23 avril 2021 relative à l'organisation des élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° DCL-BRGAE-3920210422-001 du 22 avril 2021 fixant la période de dépôt et de retrait des candidatures à l'élection des conseillers départementaux du Jura des 20 et 27 juin 2021 ;
- Vu** les candidatures enregistrées pour le canton de Tavaux, ayant fait l'objet d'un récépissé définitif ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

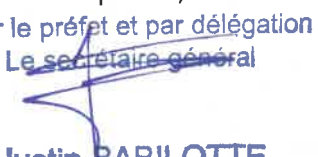
Article 1 – la liste des binômes de candidats et de leur remplaçant, dont les déclarations ont été définitivement enregistrées pour le premier tour de l'élection des conseillers départementaux du 20 juin 2020, **dans le canton de Tavaux** est établie dans l'ordre résultant du tirage au sort effectué à la préfecture du Jura le mercredi 5 mai 2021.

Cette liste figure dans l'annexe ci-jointe.

Article 2 – L'ordre des binômes de candidats détermine l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage.

Article 3 - le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié aux maires du canton de Tavaux, pour affichage aux emplacements habituels au plus tard le lundi 10 mai 2021, et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin. Il sera également publié en préfecture, sous-préfectures et sur le site internet de la préfecture.

Fait à Lons-le-Saunier, le **- 6 MAI 2021**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Justin BABILOTTE



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE
à l'arrêté fixant la liste des binômes de candidats et de leur remplaçant
à l'élection des conseillers départementaux du 20 juin 2021
sur le canton de

TAVAUX

| Code Dépôt | CANDIDATS | REPLAÇANTS | N° PANNEAU |
|-----------------------|---|--|-------------------|
| 17 | M. DAUBIGNEY Jean-Michel M. GAY Florence | M. GUILLEMOT Jean Mme CHAPUIS Nicole | 1 |
| 9 | M. HERMANN Pascal Mme HOUTHOOFD Garance | M. MENU Luke Mme MAIRE Christine | 2 |
| 13 | Mme MONTENOT Sophie M. SAVOYE Guy | Mme CANNELLE Régine M. LEBRUN Thierry | 3 |